

# ACTION URGENTE

## ÉMIRATS ARABES UNIS. UN MILITANT POLITIQUE A ÉTÉ ACQUITTÉ MAIS PAS LIBÉRÉ

**Le militant politique Obaid Yousef al Zaabi est détenu arbitrairement aux Émirats arabes unis depuis le 23 juin, bien qu'il ait été acquitté ce jour-là par la Cour fédérale suprême d'Abou Dhabi. Personne ne l'a informé des raisons de son maintien en détention. Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

Obaid Yousef al Zaabi avait été arrêté par des agents de la Sûreté de l'État le 12 décembre 2013, après la diffusion sur CNN d'une interview qu'il avait accordée à la chaîne. Dans cette interview, il expliquait qu'il utilisait Twitter pour exprimer ses opinions politiques et défendre les droits humains, attirant l'attention du public sur les personnes détenues arbitrairement par les forces de sécurité. Inculpé d'avoir « offensé la Cour suprême », « offensé les services de la Sûreté de l'État » et d'avoir « encouragé la population à s'opposer aux dirigeants et à la Sûreté de l'État », il a été acquitté de toutes ces charges le 23 juin 2014 par la chambre de la Cour suprême fédérale d'Abou Dhabi chargée des affaires concernant la Sûreté de l'État. Cependant, il n'a pas été libéré. Sa famille et lui n'ont pas été informés de la raison pour laquelle il est toujours détenu, ni des fondements juridiques de son maintien en détention. Il n'a été autorisé qu'une seule fois à recevoir la visite de sa famille depuis son arrestation et il n'a pas pu consulter d'avocat depuis son acquittement. Il se trouve dans le quartier des prisonniers de l'hôpital Sheikh Khalifa Medical City Hospital d'Abou Dhabi car il souffre d'une forme avancée d'arthrite et de rhumatismes et il éprouve des difficultés pour marcher.

Obaid Yousef al Zaabi a été détenu dans des conditions équivalant à une disparition forcée pendant plusieurs semaines après son arrestation. Sa famille n'a pas été informée de l'endroit où il se trouvait bien qu'elle ait tenté de se renseigner auprès des autorités compétentes, et il n'a pas été autorisé à consulter un avocat pendant qu'il était détenu avant son procès. Selon les informations dont dispose Amnesty International, il semble qu'au cours de cette période un haut responsable des services du procureur de la Sûreté de l'État aurait déclaré à Obaid Yousef al Zaabi qu'il ne serait pas libéré même si un tribunal le déclarait innocent. Aux termes du droit international, sa détention est arbitraire car il n'existe aucune raison juridique de le priver de liberté.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités émiriennes à libérer Obaid Yousef al Zaabi immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- insistez sur le fait que maintenir cet homme en détention après son acquittement par la Cour suprême fédérale est illégal aux termes à la fois du droit international et de la législation émirienne ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce qu'il puisse voir sa famille, consulter un avocat et continuer à bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2014 À :

Président des Émirats arabes unis  
Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan  
Ministry of Presidential Affairs  
Corniche Road  
Abu Dhabi, P.O. Box 280  
Émirats arabes unis  
Fax : +971 2 622 2228  
Courriel : [ihitimam@mopa.ae](mailto:ihitimam@mopa.ae)

Formule d'appel : *Your Highness, /  
Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice  
Sultan bin Saeed Al Badi  
Al Khubirah  
Sector 93, Street 5  
P.O. Box 260, Abu Dhabi  
Émirats arabes unis  
Fax : +971 2 681 0680  
Courriel : via le site  
<http://ejustice.gov.ae/portal/page/portal/eJustice%20MQJ%20Portal/HomePages/Contact%20Us/Feedback>  
Formule d'appel : *Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,*

### Copies à :

Vice-président et Premier ministre  
Sheikh Mohammed Bin Rashid al-Maktoum  
Office of the Prime Minister  
Dubai, P.O. Box 2838  
Émirats arabes unis  
Fax : + 971 4 353 1974  
Courriel : [info@primeminister.ae](mailto:info@primeminister.ae)  
Twitter : @HShkMohd

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 341/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE25/012/2014/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉMIRATS ARABES UNIS. UN MILITANT POLITIQUE A ÉTÉ ACQUITTÉ MAIS PAS LIBÉRÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Obaid Yousef al Zaabi a été interviewé le 11 décembre 2013 sur le cas d'un ressortissant américain incarcéré aux Émirats arabes unis pour avoir réalisé une vidéo parodique sur Doubaï. Il avait déjà été arrêté, le 2 juillet 2013, après avoir publié sur Twitter des messages dénonçant un procès au cours duquel étaient jugés 94 détracteurs du gouvernement et partisans de réformes, parmi lesquels figurait son frère, Ahmed Yousef al Zaabi. Obaid Yousef al Zaabi avait été libéré sous caution le 4 août en raison de son état de santé, mais il a de nouveau été arrêté en décembre 2013 après son entretien avec CNN. Au cours de son procès il a également été accusé d'avoir « répandu des idées et des histoires incitant à la haine et troublant l'ordre public en diffamant les services de la Sûreté de l'État au moyen d'allégations de torture », « fait de fausses déclarations concernant les dirigeants des Émirats arabes unis en utilisant des expressions désignant un statut inférieur au leur et en les accusant d'oppression », « répandu des idées et des informations destinées à ridiculiser une institution gouvernementale et à en ternir la réputation », et « fait de fausses déclarations en affirmant que la Cour suprême fédérale ressemble à une cour martiale et que ses jugements sont entachés d'erreurs et incomplets, que les poursuites judiciaires sont risibles et que les autorités judiciaires sont malhonnêtes, incompétentes et calculatrices ». Il a aussi été accusé d'avoir fait de fausses déclarations en qualifiant les services de la Sûreté de l'État de « stupides » et d'« instrument terrorisant la population ».

Le maintien en détention d'Obaid Yousef al Zaabi après son acquittement est illégal aux termes à la fois du droit international et du droit national. Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a rappelé à plusieurs reprises qu'il considère qu'il y a détention arbitraire lorsqu'il n'existe aucun fondement juridique justifiant la privation de liberté. Les personnes maintenues en détention alors que leur libération est requise par la loi ou a été ordonnée par une autorité judiciaire sont considérées comme étant détenues arbitrairement. Aux termes du Code de procédure pénale des Émirats arabes unis, le ministère public doit informer toute personne détenue des charges retenues contre elle dans les 48 heures suivant son placement en détention provisoire. Cette personne doit alors être libérée ou formellement placée en état d'arrestation dans les 24 heures, bien qu'un juge puisse prolonger la détention provisoire.

Les autorités émiriennes ont de plus en plus recours à la loi de 2012 contre la cybercriminalité - au titre de laquelle Obaid Yousef al Zaabi avait été inculpé - pour engager des poursuites contre les utilisateurs des médias sociaux qui critiquent le mauvais bilan du pays en matière de droits humains et pour exercer une répression contre les militants, ainsi que pour empêcher la population de transmettre des informations aux organisations de défense des droits humains et aux journalistes. Elles s'en servent pour réprimer les formes de dissidence sur internet, en particulier sur Twitter, très utilisé aux Émirats. De nombreuses autres personnes, notamment des proches de 94 personnes condamnées à l'issue d'un même procès inéquitable, ont elles aussi été arrêtées et inculpées pour avoir rendu publiques des informations sur des atteintes aux droits humains sur Twitter. Osama al Najjar, 25 ans, fils du prisonnier d'opinion Hussain Ali al Najjar al Hammadi, a été arrêté le 17 mars 2014 et placé l'isolement dans un lieu de détention secret où il a été torturé. Il utilisait beaucoup Twitter pour militer en faveur de son père et d'autres prisonniers d'opinion aux Émirats arabes unis. La veille de son arrestation, il avait publié plusieurs messages sur les mauvais traitements infligés à son père et à d'autres détenus à la prison de haute sécurité d'al Razeen, à Abou Dhabi. Il est désormais détenu à la prison d'al Wathba, à Abou Dhabi, et n'est pas autorisé à bénéficier des soins médicaux dont il a besoin à la suite d'une opération qu'il a subie la veille de son arrestation. Selon les informations dont dispose Amnesty International, Osama al Najjar pourrait être inculpé d'« offense à l'État », d'« incitation à la haine envers l'État » et d'avoir répandu des mensonges en affirmant que son père était torturé, le tout à travers son compte Twitter. Le militant politique Waleed al Shehhi a été arrêté le 11 mai 2013 et inculpé de « trouble de l'ordre public » au titre de l'article 28 de la loi sur la cybercriminalité, après avoir exprimé sur Twitter ses inquiétudes quant au procès lors duquel 94 personnes ont été jugées en même temps. Il a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 500 000 dirhams (environ 100 000 euros) le 18 novembre 2013.

Le 5 février 2014, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Gabriela Knaul, s'est dite préoccupée par le fait que l'appareil judiciaire des Émirats soit toujours contrôlé *de facto* par l'exécutif.

Nom : Obaid Yousef al Zaabi

Homme

Action complémentaire sur l'AU 341/13, MDE 25/015/2014, 22 juillet 2014